



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230412-2023_053-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-053

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	15
Absents	0
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

07/04/2023

Date d'affichage

07/04/2023

ADHÉSION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF 05)

Mme Véronique ARLAUD, adjointe en charge de la solidarité, logement et affaires sociales, présente le CIDFF ainsi que ses actions.

Le CIDFF 05 est une association loi 1901, habilité par l'Etat, membre du réseau national des Centres d'Information sur les droits des femmes et des familles.

Ses missions sont d'informer, d'orienter et d'accompagner le public, en priorité les femmes, dans les domaines suivants :

- Accès au droit. Des informations juridiques sur le droit civil, le droit pénal, le droit de la famille, etc. sont délivrées par une juriste lors de permanences physiques et téléphoniques et via les points Visio rendez-vous des Maisons des Services au Public.
- Lutte contre les violences faites aux femmes et au sein du couple. Des femmes et des hommes, victimes de violences sont accueillies, écoutées et informées sur leurs droits et démarches. Un accompagnement juridique et social, en lien avec les services de droit commun et partenaires se met en place suivant les demandes des personnes.
- Emploi, Formation, Autonomie professionnelle. Le CIDFF 05 propose un accompagnement personnalisé visant l'élaboration d'un projet professionnel, une aide à la recherche d'emploi ou de formation, avec un soutien particulier aux femmes bénéficiaires des minimas sociaux et celles en situation de monoparentalité.

...

Afin de pérenniser les services rendus par cette association, Mme Véronique ARLAUD propose d'adhérer à celle-ci. Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élève à 105.00 € pour la commune (+ 1000 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à régler l'adhésion 2023 d'un montant de 105.00 € au CIDFF05
- Demande que l'adhésion auprès du CIDFF05 soit maintenue jusqu'à la fin du mandat en cours
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER